



27^{ème} session plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger

Session d'Octobre 2017

Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie

MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme Pascale SEUX

Vice- Présidente : Mme Michèle MALIVEL

Liste des membres

Mme BELBACHIR-BELCAID Khadija

M.BERTIN Olivier

M. BURGARELLA Bernard

Mme CARON Marie-José

M.DAHAN Gérard

M.FRASLIN Jean-Hervé

M. GRANGE Jean-Philippe

M. HUSS Francis

Mme KEMP Danièle

Mme LABADIE Marie-Pierre

M. LOISEAU Philippe

M.LUBRINA François

Mme MALIVEL Michèle

Mme MIMOUNI Pascale

Mme PICCHARLES Chantal

M. SARRAZIN Louis

Mme SEUX Pascale

M. ZAMBELLI Jean-Claude

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

Actualité de l'enseignement français à l'étranger

Auditions de :

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger)

M. Bruno AGUESSE, chef de service de l'aide à la scolarité de l'AEFE

M. Jean-Christophe DEBERRE, directeur de la Mission Laïque Française (MLF)- OSUI

M. Dominique DEPRIESTER, Chef de pôle de l'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue (MEAE)

Mme Lydie KHOUDJA, rédactrice (MEAE)

M. Jean-Paul NEGREL, directeur-adjoint de l'AEFE

Mme Samantha CHAREILLE, cheffe du service adjointe du service pédagogique (AEFE)

M. André FERRAND, ancien Sénateur, président de l'ANEFE (Association nationale des écoles françaises à l'étranger)

M. Arnaud TRIPET, adjoint au chef du bureau des affaires budgétaires et comptables, direction générale du Trésor.

Audition de M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

Actualité de l'AEFE:

Les examens ont donné des résultats encore meilleurs que d'habitude, avec 97% de réussite au Bac dont 50% de mentions Bien et Très bien.

Le réseau est stable en nombre d'établissements: 492 établissements homologués dans 137 pays, scolarisant 349 000 élèves (+2%, après une hausse de 2% en 2016), dont 126 000 Français. Cette hausse se produit surtout dans les établissements partenaires (+ 6000 élèves).

Géographiquement, on constate une forte augmentation au Maghreb (+9% au Maroc et + 2,5% dans les autres pays du Maghreb), une légère augmentation en Amérique du Nord, en Asie et en Europe et une légère diminution au Moyen-Orient et en Afrique Subsaharienne. La répartition par types d'établissements se fait ainsi: 74 EGD, 153 conventionnés et 265 partenaires

Le label FrancÉducation concerne 209 établissements dans 44 pays et 95 000 élèves. Il s'agit clairement d'un label dynamique, une piste d'avenir.

Concernant l'orientation post-BAC, 20 élèves n'ont pas eu de propositions d'admission, sur 7 300 confirmés. L'attribution d'INE pour les élèves à l'étranger est toujours impossible et l'AEFE travaille sur le sujet.

Projets en 2017/2018:

- Semaine des lycées français du monde du 12 au 19 novembre
- Programme d'échanges de lycéens de 2^{nde} pour un ou plusieurs trimestres dans un autre établissement à l'étranger ou en France (ADN AEFE)
- Création d'une plate forme des anciens élèves (500 à 600 000 personnes) : alfm.fr

Budget:

Les deux subventions de l'Etat ont évolué de la manière suivante depuis 2010 (loi de finances initiale) :

années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
programme 185	420 820	420 800	419 508	425 000	416 500	408 165	394 410
programme 151	105 291	119 000	125 500	110 300	118 800	125 500	115 530
total	526 111	539 800	545 008	535 300	535 300	533 665	509 940

Chiffres hors mise en réserve légale

En 2017, les montants étaient de 396 116 000 euros sur le programme 185 et 110 M euros sur le programme 151. Montant total de 506 116 000 euros.

L'enveloppe portant sur la sécurité est reconduite (14 M €). En dehors de cette enveloppe, **une coupe budgétaire de 33M € de la dotation d'Etat à l'AEFE (185) et de 2 M€ sur le programme 151, s'est produite à l'été. Le budget est stabilisé en 2018 et 2019 pratiquement au niveau de la LI 2017, à 398 706 841 € sur le programme 185 en hausse de 0,65%.**

L'année 2018 s'annonce donc délicate. Des mesures de trésorerie seront prises en cette fin d'année avec des avances de remontées demandées aux EGD mais 2018 verra nécessairement des mesures d'économie en salaires, reports d'opérations immobilières et subventions hors sécurité et des mesures sur les recettes par une probable augmentation de la contribution de 6% sur les frais de scolarité des EGD et conventionnés.

Emplois:

Le plafond de l'AEFE subira une correction technique de -52 ETP. Pour M. Bouchard, ce sera sans doute un minimum.

Concernant les détachements d'enseignants titulaires de l'Éducation Nationale, environ 100 détachements ont été refusés en raison des problèmes d'effectifs dans certaines académies en France. Tous les postes ont cependant été pourvus par des recrutements locaux et ces supports ont été gelés. Tous les renouvellements avaient été acceptés.

L'AEFE renouvelle ses contacts avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour améliorer cette situation. Elle travaille à une anticipation du calendrier de recrutement, une attention particulière pour les postes et les pays difficiles et à la situation des néotitulaires.

Audition de M. Bruno AGUESSE, chef de service de l'aide à la scolarité de l'AEFE

Bilan

Rythme Nord 168 postes

17 713 demandes de bourses représentant 29072 élèves

23 953 boursiers (24171 en 2015/2016, -0,9%)

Taux de satisfaction 82,4 %

93,5 Millions € de bourses accordées (90,2 M€ en 2015/2016, +3,6%)

Coût moyen : 3902 € (3733€) + 3,6%

Rythme Sud 11 postes

1244 demandes de bourses représentant 1904 élèves

1648 boursiers (1703 en 2015/2016, -3,2%)

Taux de satisfaction 86,5 %

8,87 millions € de bourses accordées

Coût moyen 5387 € (5961 €) -9,6%, en raison de taux de changes plus favorables.

Total pour la campagne

25 661 boursiers

102,3 M€

20,9 % (1 élève sur 5) des élèves français du réseau sont bénéficiaires de bourses

Cadre budgétaire 2017 : 110 millions €

Dotation de l'État après gel budgétaire : 99,2 M€. Différence absorbée par les réserves faites par l'AEFE au fil des ans.

Cadre réglementaire

Envoi le 4 juillet de la note diplomatique aux postes

Calendrier du déroulé des travaux

Rythme Nord CCB2

Instruction des dossiers jusqu'au 14 octobre

Dialogue de gestion: 17-24 octobre

Conseils consulaires: 25 octobre- 10 novembre

Centralisation des dossiers: 13 novembre

Enveloppe de référence 99 M€ (période 1 et 2) + 2M€ (période 3 janvier/février 2018) = Total 101 M€

Rythme Sud CCB1

Instruction des dossiers jusqu'au 5 octobre

Dialogue de gestion: 6-16 octobre

Conseils consulaires : 17-31 octobre

Centralisation des dossiers: 3 novembre

Enveloppe de référence : 8,55 M€ + reliquat pour 2^e période

Points d'attention:

Déscolarisation pour raisons financières : un rappel a été fait aux postes afin de leur demander d'être vigilants. En 2016, l'AEFE a comptabilisé 89 enfants déscolarisés pour raisons financières sur 1600 départs du système.

Homologation : Arrêté du 9 juin 2017, modifié le 28 juillet, notamment pour inclure l'école d'Oran, annexe du LIAD d'Alger, ce qui signifiera des demandes de bourses supplémentaires pour cette école puis pour celle d'Annaba et les suivantes.

Inclusion/intégration des élèves en situation de handicap : Circulaire parue au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale sur 24 juillet 2017.

Dans un contexte de tensions budgétaires les enveloppes sont maintenues mais des facteurs « inflationnistes », non maîtrisés par l'Agence, existent.

- Etat libanais : qui a décidé de revaloriser les salaires de ses personnels, ce qui aura des conséquences sur la masse salariale et risque d'engendrer une gestion difficile des arriérés,
- Augmentation « possible voire probable » du taux de 6 % des frais de scolarités de la contribution des EGD et des conventionnés qui risquent de faire porter d'éventuelles augmentations sur les familles,
- Effets de la création de nouvelles écoles à Oran ou à Annaba...

Les missions d'assistance de l'Agence se poursuivent. Les dernières ont eu lieu au Maroc, à Agadir ainsi que par une visioconférence commune aux 6 postes consulaires du Maroc.

Indice IPPA (Indice de parité de pouvoir d'achat)

Celui-ci est défini à Paris sur la base des éléments transmis régulièrement par les postes diplomatiques. L'indice « coût-vie » permet de déterminer l'indice Mercer (dépenses vie courante/logement) qui est lui

même ensuite recalculé avec le taux de chancellerie et qui donne l'IPPA.

Dates de fixation de l'IPPA : Rythme Nord au 14 septembre N-1 et pour rythme Sud au 16 avril année N.

L'Agence recommande enfin aux postes la tenue d'une réunion préparatoire au CCB.

Audition de M. Jean-Christophe DEBERRE, directeur général de la MLF

Actualité de la MLF

Le réseau compte 58 807 élèves dans le monde, avec une augmentation de 6,71%, dont 9 126 à l'OSUI. 63% de nationaux, 21% de Français, 16% d'étrangers tiers. 569 personnels sont détachés de l'Education nationale mais la MLF s'est vu refuser 12 détachements. Le taux de réussite au BAC est de 95%. De nouveaux établissements ont été inaugurés à Bahrein, en Ethiopie. Les anciens des lycées français du monde se retrouveront à Beyrouth.

Formation des enseignants recrutés locaux

La MLF-OSUI met en place diverses formations certifiantes dont un Diplôme Universitaire avec l'ESPE (*École Supérieure du Professorat et de l'Éducation*) de Clermont-Ferrand, bâti avec l'AFLEC (Association Franco-Libanaise pour l'Éducation et la Culture), qui intéresse également l'AEFE.

Homologation

M. Deberre exprime un besoin d'évolution des critères d'homologation, qui ne soit plus le calque de ce qui se passe en France, responsabilisant davantage les établissements et qui évolue vers un "contrôle qualité".

Auditions de M. Dominique DEPRIESTER, Chef du pôle de l'enseignement français à l'étranger et de l'enseignement bilingue (MEAE), Mme Lydie KHOUDJA (MEAE), Rédactrice, M. Jean-Paul NEGREL, directeur-adjoint de l'AEFE, Mme Samantha CHAREILLE, cheffe du service adjointe du service pédagogique (AEFE)

Le label FrancÉducation : reconnaissance de l'excellence des filières bilingues francophones

Le label FrancÉducation est un label récent. Il a été créé en 2012.

1. Rôle

Le Label FrancÉducation est attribué à des établissements qui proposent le programme national du pays avec un enseignement renforcé de la langue française et au moins une discipline non linguistique (DNL) en langue française, comme l'histoire-géographie ou les sciences. Ce label est délivré par le MEAE et il apporte la reconnaissance des autorités publiques françaises à des établissements qui ont fait le choix de la langue française. C'est une priorité pour le ministère en matière de coopération éducative.

2. Acteurs du label :

Décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 portant création du label « Label FrancÉducation » ; modifié le 24 novembre 2015.

Le MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) est l'autorité qui délivre le label ; en effet, la liste des établissements scolaires étrangers auxquels est délivré le label « FrancÉducation » est fixée par arrêté du ministre des affaires étrangères et publiée sur les sites internet du ministère des affaires étrangères, du ministère de l'éducation nationale et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

L'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) est chargée de la gestion administrative et financière de la labellisation. L'agence élabore les outils de communication du label et participe à sa promotion.

Les partenaires du label sont l'Institut Français, TV5 Monde, le Centre international d'études pédagogiques CIEP, le Canopé (anciennement Centre national de documentation pédagogique)

3. les critères d'attribution :

- ENSEIGNEMENT RENFORCÉ DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES** et enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique, selon le programme officiel du pays, l'ensemble représentant au moins 20 % du nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement.
- Présence d'au moins **UN ENSEIGNANT FRANCOPHONE** titulaire d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent et, si possible, de l'habilitation des correcteurs-examineurs des épreuves du DELF (diplôme d'études en langue française) et du DALF (diplôme approfondi de langue française).
- DIPLÔME OU NIVEAU ATTESTÉ EN LANGUE FRANÇAISE** des enseignants de français et des professeurs de disciplines non linguistiques enseignées en français.
- Mise en œuvre **D'UN PLAN DE FORMATION CONTINUE** pour les enseignants des disciplines concernées.
- Présentation des élèves aux **CERTIFICATIONS DE LANGUE FRANÇAISE DELF et DALF**, ou aux certifications de français professionnel.
- ENVIRONNEMENT FRANCOPHONE**, apprécié notamment au regard des ressources éducatives au sein de l'établissement, d'un partenariat avec un établissement scolaire français dans le cadre d'un projet éducatif soutenu par les autorités académiques, d'offres de séjours linguistiques et de partenariats culturels francophones.

Durée du label : le label est accordé pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé ou il peut être retiré si l'établissement ne répond plus aux critères.

Le coût du label est de 1200 € par an pour les établissements privés, gratuit pour les établissements publics. Grâce à ce paiement du label, l'AEFE a perçu 78 000 € en 2016 mais a dépensé 90 000 € pour sa promotion et l'ETP et demi consacré au label et au programme FLAM, ce qu'elle considère être un investissement à moyen terme nécessaire.

4. Organisation des campagnes de labellisation :

- Ouverture de la campagne en décembre;
- Transmission du dossier complété et accompagné des pièces justificatives par les établissements candidats à l'Institut français ou au SCAC en mars.
- Transmission du dossier des postes diplomatiques au siège de l'AEFE au plus tard en avril ;
- Commission interministérielle en juin ;
- Publication de l'arrêté fixant la liste des établissements labellisés en juin / juillet 2017 ;
- Délivrance des attestations de labellisation en septembre 2017.

5. Géographie du Label et développement quantitatif

Le Label FrancÉducation s'est fortement développé depuis sa création en 2012.

2013 : 32 établissements dans 9 pays

2016 : 157 établissements dans 35 pays

Juin 2017 : 209 établissements dans 44 pays – on estime le nombre d'élèves scolarisés dans les filières

labellisées à environ à 90 000 élèves alors qu'on compte au total 1,3 M d'élèves scolarisés dans des classes bilingues francophones dont 600 000 dans les pays francophones, sur 125 M d'apprenants du français.

UE=88

Afrique du Nord Moyen Orient=40

Asie=11

Amérique=44 dont 36 aux Etats-Unis

Europe Continentale=25

Afrique=1

9 nouveaux pays en 2017 : l'Argentine, la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Iran, Israël, le Mexique, la Suisse le Vietnam) .

6. Animation du réseau :

Depuis sa création, trois forums mondiaux ont été organisés : 2012, 2014 et 2016.

Face au développement important du LabelFrancEducation, il a décidé d'impulser des dynamiques régionales ; ainsi le premier forum régional s'est tenu du 25 au 27 avril 2017 au sein de l'Institut français d'Égypte, au Caire. Ce premier forum a concerné la région Afrique du Nord Moyen-Orient.

Cet événement a réuni les représentants de 25 établissements labellisés d'Algérie, d'Égypte, du Liban, du Qatar et de Tunisie. 50 participants au total : chefs d'établissement et coordonnateurs pédagogiques.

Après cette première édition régionale, d'autres seront organisées d'ici à la fin de l'année 2018, en Amérique du Nord et en Europe centrale (Roumanie).

L'Institut français propose aux établissements labellisés de prendre part aux programmes qu'il met en place pour le soutien et la promotion de l'enseignement bilingue : formations et séminaires pour enseignants et cadres éducatifs...

Les établissements labellisés seront associés à certaines actions auxquelles participent les établissements français à l'étranger comme la Nuit des Idées, le concours Ecole des Loisirs, le CINED pour l'éducation au cinéma qui concernera aussi les programmes FLAM, les ligues sportives pour l'organisation de compétitions ou la projection de pièces de théâtre sur demande locale.

Les intervenants insistent sur le fait qu'il n'y a pas de concurrence entre les établissements d'enseignement français homologués et les établissements des systèmes locaux labellisés et qu'il n'y a pas non plus de limitation géographique ou politique au développement du label.

Audition de M. André Ferrand, président de l'ANEFÉ et de M. Arnaud Tripet, adjoint au chef du bureau des affaires budgétaires et comptables, direction générale du Trésor.

Audition commune avec la commission des finances, du budget et de la fiscalité sur les projets immobiliers de l'AEFE et les garanties de l'Etat.

L'ANEFÉ (Association Nationale des Écoles Françaises à l'étranger)

Historique

L'Association Nationale des Écoles Françaises à l'Étranger (ANEFÉ) a été fondée le 20 septembre 1975, lors de la 29e session plénière du Conseil Supérieur des Français de l'étranger (CSFE), sur l'initiative du Sénateur Jacques Habert, alors 1er vice-président de ce Conseil, avec l'aval des trois ministères alors compétents pour l'enseignement français à l'étranger : Education Nationale, Affaires Étrangères et Coopération afin d'asseoir la création des petites écoles françaises à l'étranger.

Au cours des décennies 1950 et 1960, les communautés françaises de l'étranger s'étaient

considérablement accrues. Par voie de conséquence, des dizaines de « petites écoles françaises » avaient été créées, souvent avec l'appui des ambassades et consulats, par nos compatriotes expatriés pour scolariser leurs enfants, lorsqu'il n'existait dans leur pays d'accueil aucun des grands établissements gérés par la Direction générale des relations culturelles du Quai d'Orsay.

Un nouveau décret, du 19 février 1979, prit acte de cet essor : il remplaça la dénomination « Petites Écoles » par « Écoles Françaises de l'Étranger », indiqua qu'elles pourraient être gérées non seulement par une association de parents d'élèves, mais aussi par une fondation ou une société d'enseignement à but non lucratif.

Le Sénateur Ferrand en a repris la Présidence en 2005. Mme Hirzel est la directrice de l'ANEFE qui étudie les dossiers de qualification.

Rôle

L'ANEFE peut apporter une aide à des établissements homologués de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) mais aussi de la Mission laïque française (MLF) en leur permettant d'obtenir la garantie financière de l'État quand il s'agit de financer la création, le développement, l'amélioration ou la modernisation de leur établissement, exclusivement pour des usages scolaires. L'ANEFE est très discrète mais les établissements scolaires dans le monde savent qu'en cas de besoin, l'ANEFE est là.

Organisation et fonctionnement

Le CA compte 32 membres, 16 élus par ses membres qui sont les établissements ayant contracté des emprunts garantis par l'État et 16 membres de droits (3 représentants du MEAE, le directeur de la mondialisation, le directeur de l'AEFE, 2 représentants de l'Éducation Nationale, 1 représentant du Ministère des finances-DG Trésor, 3 sénateurs des Français de l'étranger, 3 représentants de l'AFE, les Présidents de l'UFE et de Français du Monde-ADFE).

L'Assemblée Générale de l'ANEFE se tient habituellement en octobre et le CA se réunit en mars, au moment des sessions AFE. Les établissements donnent habituellement pouvoir aux élus à l'AFE pour les représenter. Seuls 5 présidents d'associations non membres de l'AFE sont présents lors de l'AG.

La directrice, Mme Hirzel instruit les candidatures et conseille les établissements, qui doivent être homologués, instruit les dossiers et les présente pour approbation à un comité de l'ANEFE pour validation. Une commission interministérielle présidée par un conseiller maître à la Cour des Comptes avalise le dossier.

Il existe deux modalités de prêt :

- en euros, c'est alors l'ANEFE qui emprunte
- en monnaie locale, l'État apporte sa garantie mais c'est l'établissement qui emprunte.

Les évolutions récentes montrent un accroissement des montants des prêts comme par exemple Zurich où l'emprunt s'élève à 40 M €.

En réponse à cet accroissement des montants empruntés, les membres de l'association, c'est-à-dire ceux qui ont bénéficié d'un emprunt, contribuent à un fond de garantie avec 3 pour mille puis 4 pour mille (01.01.2017) de leur montant de remboursement. Ce fond sert depuis 45 ans sans utilisation hormis le lycée Blaise Pascal en Côte d'Ivoire qui avait été pillé, mais la somme avait été remboursée par le gouvernement Gbagbo et le lycée Ch. de Gaulle de Damas passé de 800 à 200 élèves, mais dont la santé s'améliore.

Il y a aujourd'hui 33 prêts directs pour environ 45 M€ et 23 prêts hors bilan (en monnaie locale) pour 120 M€. 54 000 élèves sont concernés

5 dossiers ont été acceptés en 2016 sur une moyenne de 5 à 8 dossiers et 7 dossiers en 2017

Le total des engagements est de 239 M€ et un cumul de 1,3 Mds€ depuis sa création. L'ANEFE s'est toujours gardée d'appeler la garantie de l'Etat, car elle peut supporter une éventuelle défaillance sur ses

réserves.

Une matrice d'évaluation des risques de la DG Trésor, prend en compte l'environnement et s'assure de ne pas mettre une association des parents d'élèves en risque ou redevable d'engagements qu'elle ne pourra tenir.

Affaires culturelles

Audition de M. Pierre Buhler, Président de l'Institut Français

L'Institut Français un établissement public sous la co-tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et de celui de la Culture. Il est au cœur de notre diplomatie d'influence.

Ses deux grandes missions sont le développement de l'attractivité de la France par la culture et la langue et l'animation du dialogue interculturel avec les autres langues et cultures.

Il emploie 140 personnes sur Paris et son budget est de 30 Millions d'euros. Il est à noter que ce budget a connu une diminution de 25% en 5 ans, ce qui rend obligatoire la recherche de partenariats voire même de mécénat pour financer les projets.

Il y a 98 Instituts Français à travers le monde et 800 Alliances Françaises qui dépendent de la Fondation Alliance Française. Le Président de la République, lors de son intervention devant les ambassadeurs a évoqué une étude concernant un éventuel rapprochement entre ces deux établissements.

L'Institut Français à Paris n'est pas l'opérateur des Instituts Français locaux. Il répond à leurs besoins en leur proposant une offre culturelle dont ils peuvent se saisir, en la co-finançant.

L'activité de l'Institut Français concourt à la défense de nos modèles culturels, à leur rayonnement et à leur développement.

Il travaille en étroite collaboration avec l'Alliance Française, les Instituts Français et les Instituts Français de la Recherche à l'Etranger, (IFREx) sous co-tutelle avec le CNRS et les différents établissements culturels à l'étranger. Il est nécessaire de mutualiser les projets afin de développer l'attractivité de la France par la culture et par la langue.

Il veille à valoriser partout la création culturelle et artistique en s'appuyant sur les artistes, les auteurs, les cinéastes représentatifs de la diversité culturelle française, tout en favorisant l'émergence des jeunes artistes.

L'Institut veut accompagner les nouvelles expressions de la pensée pour élargir le répertoire de la création, avec par exemple, les Nuits de la Philosophie, la Nuit des idées. Une autre activité importante sont les années croisées, comme par exemple celle avec la Colombie en 2017.

Il promeut nos industries culturelles et créatives à l'étranger pour gagner de nouveaux marchés. Une action phare pour 2017 sera la présence de la France, qui sera hôte d'honneur à la Foire du livre de Francfort où 130 auteurs seront présents.

Il veille au développement de l'offre numérique culturelle, à la création digitale et au dialogue avec les autres cultures en favorisant les échanges culturels tout en gardant en tête la dimension internationale de la langue française et en assurant partout sa promotion.

L'Institut a créé des réseaux d'influence pour détecter les jeunes d'avenir comme le Lab Citoyen, le Safir Lab. Il met à disposition via Culturethèque des livres, des films en élargissant sans cesse son offre avec un ajout régulier de nouveaux titres. Cette plateforme a attiré déjà plus d'1 million d'utilisateurs.



Assemblée des Français de l'Étranger
27ème session
02-06 octobre 2017

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.1/17.10

Objet : Dotation budgétaire de l'AEFE

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu

- la loi du 6 juillet 1990 portant création de l'AEFE, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères,
- le rapport relatif au décret n° 2017-1182 du 20 juillet 2017, en son alinea 9, portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance,
- le Projet de Loi de Finances 2018

Considérant

- que l'annulation de 60 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement sur le programme 185 "diplomatie culturelle et d'influence" a affecté à hauteur de 33 M€ la dotation à l'AEFE en 2017,
- que cette annulation de dotation ne peut être absorbée sans conséquence, y compris en 2018, par l'AEFE,
- que l'AEFE risque d'envisager par conséquent un train de mesures visant à limiter le subventionnement et la masse salariale et à augmenter les participations des établissements,
- que le PLF 2018 n'envisage à ce stade qu'une légère augmentation de la dotation de l'AEFE (+0,65%) tandis que le nombre d'élèves scolarisés dans le réseau a encore augmenté de 2% à la rentrée 2017,
- qu'une éventuelle augmentation de la participation des établissements alors que de nouvelles écoles sont homologuées pèsera sur le budget stable des bourses scolaires,

DEMANDE

Au gouvernement d'amender le PLF 2018 en son programme 185 afin de donner les moyens à l'AEFE d'accomplir pleinement ses missions de service public.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger
27ème session
02-06 octobre 2017

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.2/17.10

Objet : Révision du Qmax dans le calcul des quotités théoriques des bourses scolaires

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu

- le code de l'Éducation nationale en ses articles D 531-45 et D 531-51,
- l'instruction spécifique des bourses scolaires de l'AEFE,
- la réponse apportée à la Résolution n°2 de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie de Mars 2017 (publiée sur le site de l'AFE)

Considérant

- que la réponse apportée à la résolution de mars 2017 est basée sur une série de simulations conduites en juin 2017 sur la base de la campagne quasiment achevée 2016/2017 du rythme nord (167 établissements scolaires) et 2016 du rythme sud (11 établissements) et en prenant comme point de départ un quotient maximum (Qmax) à 23 000€ et un autre à 25 000€ afin de pouvoir comparer les conséquences financières de ces deux relèvements,
- que le quotient maximum d'accès aux bourses scolaires fixé à 21 000 euros par la réforme de 2012 n'a jamais été actualisé alors que les frais de scolarité augmentent de manière continue,
- le nombre d'enfants déscolarisés pour raisons financières a été de 89 sur l'année 2016/2017,
- le nombre de dossiers d'impayés et les difficultés de paiement des frais de scolarité par les familles,

DEMANDE

- La revalorisation de ce quotient pour le porter à 23 000 euros pour la prochaine campagne,
- son actualisation annuelle sur la base du taux moyen d'augmentation des frais de scolarité.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger
27ème session
02-06 octobre 2017

**Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles,
de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Résolution: ENS/R.3/17.10

Objet : Validation par l'AEFE des projets immobiliers

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Vu

- La loi du 6 juillet 1990 portant création de l'AEFE, établissement public sous tutelle du ministère des Affaires étrangères ,
- Le Procès Verbal du Conseil d'administration de l'AEFE du 24 mars 2015 approuvant la nouvelle convention type régissant les relations entre l'AEFE et les organismes gestionnaires d'établissements conventionnés ,

Considérant

- que les plans de financement de certains projets immobiliers engagés par les organismes gestionnaires impliquent des hausses significatives de droits et de frais de scolarité ,
- que l'opportunité et les coûts de ces investissements devraient faire l'objet d'un avis préalable de l'AEFE ,
- que les modalités de financement de ces investissements devraient être optimisées pour réduire l'impact sur les droits et frais de scolarité ,

DEMANDE

- Un examen par l'AEFE des projets immobiliers en cours d'étude et dont le plan de financement n'a pas été soumis à l'AEFE pour avis ;
- L'introduction dans la convention type d'un article prévoyant la soumission à l'AEFE pour avis préalable de tout projet immobilier dont le plan de financement est susceptible d'avoir un impact sur les droits et frais de scolarité.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		1
Nombre d'abstentions		4